

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS  
DU 17 NOVEMBRE 1999**

---

**Relevé de conclusions**

---

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BODINEAU Pierre	CESR de Bourgogne (membre du Conseil élu)
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	BOURGEOIS Lucien	FNSEA ( <i>suppléant</i> )
M.	CHAMPSAUR Paul	Directeur général de l'INSEE
M <sup>me</sup>	DEBONNEUIL Michèle	Commissariat au Plan
M.	DELARUE Jean-Marie	Président du Bureau
M.	FROMENT Pierre	Banque de France ( <i>suppléant</i> )
M.	LE DUIGOU Jean-Christophe	CGT
M.	LEFEBVRE Jean	CGT-FO
M.	NESPO Claude	CGPME
M.	PEURÉ Jean-Claude	Banque de France
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROSSI Jean-Yves	APCM
M.	VINCENT François	CFE-CGC
M.	ZISSWILLER Richard	ACFCI ( <i>suppléant</i> )

Autres participants

M <sup>me</sup>	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M.	GLAUDE Michel	INSEE
M.	GODINOT Alain	INSEE
M.	HERNU Patrice	INSEE
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS

Membre du Bureau absent excusé

M.	GUÉRRÉE Michel	CFTC
----	----------------	------

ORDRE DU JOUR

- I - Examen des modifications apportées au programme 2000
- II - Projet d'avis sur les programmes 2000 (*deuxième version*)
- III - La rénovation du recensement de la population
- IV - Le site CNIS sur Internet
- V - Points divers
  - . Préparation de l'assemblée plénière du 9 décembre

En introduction de la réunion, M. Jean-Marie DELARUE accueille M. François VINCENT, représentant de la CFE-CGC nouvellement désigné.

**I - Examen des modifications apportées au programme 2000**

a) En préliminaire, M. CHAMPSAUR donne quelques informations sur le recensement de 1999 et sur la lecture optique.

La collecte s'est, dans l'ensemble, bien déroulée, mais il a été constaté qu'elle était de plus en plus difficile et que la méthode actuelle atteignait ses limites.

Les premiers résultats, provisoires, ont été publiés au début du mois de juillet.

L'INSEE termine actuellement le décompte de la population légale des circonscriptions administratives. Ces chiffres seront authentifiés, comme à l'accoutumée, par un décret qui paraîtra fin décembre.

En ce qui concerne les résultats statistiques du recensement (la description de la population), l'INSEE a opté cette année pour une saisie de l'information par lecture optique. Cette option permet d'avoir in fine une information plus riche et à un moindre coût qu'avec la saisie classique. Cette opération a été confiée à un consortium formé par La Poste et Bull, au terme d'une procédure d'appel d'offres. Les prestataires ont rencontré des difficultés de mise au point de la chaîne informatique, pour l'adapter aux volumes à traiter, difficultés qui ont retardé le démarrage des opérations de saisie.

Ces difficultés de mise au point se résorbent peu à peu et on est actuellement entré en phase de rodage de la chaîne. La saisie pourra démarrer en novembre ; elle atteindra son plein régime courant décembre. Sous cette hypothèse, les premiers résultats statistiques devraient être disponibles à partir de l'été 2000. La diffusion des résultats du dépouillement léger s'échelonne de juillet à octobre 2000, soit un retard de trois mois par rapport au calendrier initialement prévu. Les résultats complets résultant du sondage au quart seraient, quant à eux, disponibles au premier semestre 2001, soit avec un retard de six mois sur le calendrier de départ.

L'INSEE a veillé comme en 1990 à ce que la première vague de résultats statistiques, celle qui est exploitable à un niveau très fin puisqu'elle résulte d'un traitement de tous les bulletins, soit la plus riche possible. L'information fournie dès 2000 sera même encore plus riche que pour le recensement de 1990.

Ce décalage des opérations de saisie a un impact sur la diffusion des résultats du recensement, mais aussi sur le calendrier de nos autres opérations statistiques.

b) M<sup>me</sup> AMIEL présente au Bureau les évolutions des projets de programmes définitifs pour 2000 par rapport aux avant-projets de programme.

Parmi les changements principaux, une typologie spécifique peut être avancée en fonction de ce que M. CHAMPSAUR a exposé :

1. en ce qui concerne les travaux de l'INSEE :

- les conséquences directes du retard dans la saisie du recensement ;
- les conséquences induites par les modifications de plan de travail de l'INSEE rendues nécessaires pour le décalage dans le traitement du RP99.

2. en ce qui concerne l'ensemble des services producteurs, des modifications d'une autre nature.

Pour les retards liés au recensement :

- le retard du RP, en dehors de la diffusion directe des résultats (cf. supra) entraîne un retard de l'enrichissement prévu de l'échantillon démographique permanent ;
- les choix de plan de charge ont conduit notamment à décaler de juillet 2000 à janvier 2001 le passage en continu de l'enquête emploi ou encore la comparaison spatiale de prix a été reculée à 2001. En revanche, l'enquête Budget de famille, qui a fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable à la formation Démographie, conditions de vie du 19 mai dernier, se déroulera bien en 2000 comme prévu.

Pour ce qui est des modifications qui ne sont pas liées au recensement :

- Pour les statistiques démographiques et sociales :

- Indices des prix à la consommation :

Une modification de la nomenclature sectorielle des sous-indices interviendra début 2000 (en raison de la révision de la nomenclature des fonctions de consommation, classification of individual consumption by purpose - COICOP) avec rétropolation à partir de 1996.

- Conditions de vie :

Enquête permanente conditions de vie

En mai l'enquête portera sur les détentions d'actifs financiers et en octobre sur les transmissions familiales.

- Démographie :

Enrichissement des échantillons de mortalité différentielle par les causes de décès en collaboration avec l'INSERM.

- Emploi :

Suspension de l'expérience d'estimations localisées d'emploi (ESTEL) et expertise début 2000.

- Santé :

L'enquête état de santé décennale pourrait être conduite en 2002.

- Pour la statistique d'entreprises, on relève :

- Le décalage de l'enquête Mondialisation à septembre 2000 au lieu de début 2000 en raison du remplissage des questionnaires sur la base des données recueillies pour les statistiques du commerce extérieur.
- Le passage de 1999 à 2000 de l'exploitation régionale des comptes d'exploitation par établissement à partir de l'EAE.
- L'enquête européenne sur les services aux entreprises ne sera pas faite par l'INSEE en 2000 en raison d'un problème de moyens ; le SESSI étant en ce qui le concerne en mesure de traiter le volet qui lui revient (les achats de services).  
La reprise par le SESSI des enquêtes de branche de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC).

M. GLAUDE précise que lors du passage en continu de l'enquête emploi, un recouvrement aura lieu avec l'enquête annuelle. Il indique également que les utilisateurs de l'indice de prix pourront demander à l'INSEE toutes les explications utiles (par exemple sur les sous-indices concernant certains produits alimentaires) notamment en ce qui concerne les rétroajustements.

Le Bureau relève que la présentation claire des modifications intervenues entre les avant-projets de programme examinés au printemps et les programmes définitifs est fort utile. Néanmoins certaines modifications ne devraient-elles pas être portées à la connaissance des formations ?

Un effort pourra être demandé à l'avenir aux services producteurs pour que certaines modifications potentielles puissent être anticipées et que les formations puissent être informées lors des réunions annuelles des priorités éventuelles à fixer.

En ce qui concerne l'instrument de connaissance structurelle que constitue l'enquête décennale sur l'état de santé de la population, le Bureau a conclu, au vu de l'ensemble des systèmes d'information existants en matière de santé, à la forte nécessité de conduire cette opération dans les meilleurs délais.

## **II - Projet d'avis sur les programmes 2000**

M. PUIG présente la deuxième version du projet d'avis sur les programmes 2000 qui résulte de la consultation écrite de l'été 1999, à l'issue de laquelle peu de changements, par rapport au texte adopté par le Bureau le 24 juin, ont été demandés.

Le Bureau demande que, dans le projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière, l'avis général soit modifié sur la question des besoins régionaux et locaux ainsi que sur la définition du mandat du groupe consacré aux investissements directs étrangers en France.

A l'occasion de l'examen de ce projet d'avis un membre du Bureau relève le besoin de coordination lié aux outils d'évaluation mis en place, désormais fréquemment, dès lors que se développe une action publique.

## **III - La rénovation du recensement de la population**

- M. GLAUDE rappelle que l'objectif de la Rencontre du CNIS du 3 novembre, très largement suivie, était la concertation sur les utilisateurs statistiques du recensement rénové de la population.

Le bilan de cette journée est très positif.

Les travaux permettent de dégager des axes d'approfondissement :

### *1 - Le contenu des questionnaires*

Il semblerait qu'une boîte de Pandore a été ouverte. Le cadre du recueil d'information est celui du dépôt - retrait ce qui contraint à poser peu de questions, compréhensibles par toute la population. Il est proposé de créer rapidement un groupe de travail du CNIS sur le questionnaire. Les termes de référence du mandat de ce groupe sont remis aux membres du Bureau.

## *2 - Le répertoire d'immeubles localisés (RIL)*

Il a suscité beaucoup d'intérêts du fait de sa richesse potentielle.

Il peut être envisagé :

- d'élargir la couverture géographique du RIL (aux agglomérations) ;
- d'enrichir ce répertoire, en le fusionnant avec des bases de données (d'équipements collectifs par exemple), sous réserve du respect de la confidentialité.

*3 - L'insertion du recensement rénové dans l'ensemble du système statistique* n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante. L'INSEE devra progresser sur ce point.

## *4 - L'intercommunalité*

C'est une préoccupation récurrente des utilisateurs. Or les résultats seront sommables de façon référencée, ce qui devrait permettre de disposer d'informations annuelles au niveau intercommunal.

## *5 - Le niveau infracommunal*

Les questions des utilisateurs sont nombreuses. Elles renvoient d'une part à l'arbitrage entre fraîcheur et précision et d'autre part à la diffusion des résultats.

*M. GLAUDE informe également le Bureau de l'avancement des travaux du comité scientifique* examinant les populations légales, dont les grandes conclusions seront présentées à l'assemblée plénière.

M. Champsaur informe le Bureau que le projet de loi consacré au recensement rénové devrait être déposé au premier semestre 2000.

Le Bureau affirme unanimement son soutien au projet.

Il fait part néanmoins d'inquiétudes, de questions, de demandes dont plusieurs membres du Bureau ont été saisis de la part de milieux scientifiques, sociaux et politiques.

Le Bureau souhaite que le projet fasse d'objet d'une large diffusion, notamment en donnant aux travaux du CNIS le retentissement nécessaire (par exemple en publiant sur le site du CNIS les rapports des trois groupes de travail).

Le Bureau approuve la création d'un groupe de travail sur le questionnaire et demande que la continuité des informations fasse partie des contraintes à prendre en compte.

- Le Bureau examine ensuite le projet d'avis spécifique du CNIS sur la rénovation du recensement de la population.

A l'occasion de cet examen, M. GLAUDE est amené à préciser que le RIL contiendra l'ensemble des immeubles, résidentiels ou non.

Il ressort des débats du Bureau que le projet d'avis sera amendé pour tenir compte :

- des progrès méthodologiques qui rendent possible la rénovation ;
- du fait que le RIL permettra de combler le retard français en matière de systèmes d'informations géographiques.

La rédaction du projet d'avis sera améliorée pour en rendre le texte plus positif et dynamique.

Enfin le projet d'avis sera précédé d'une introduction résumant l'état actuel du projet.

#### **IV - Le site du CNIS sur l'Internet**

M. Hernu et Mme Amiel présentent le fonctionnement du site du CNIS sur l'Internet qui est ouvert depuis le 4 novembre dernier.

Le Bureau constate que le site est conforme à l'architecture qui lui avait été proposée.

Il approuve que les listes de fiches présentant les enquêtes soient accompagnées d'une indication exposant que toute entreprise d'un champ donné n'est pas concernée par l'ensemble des enquêtes présentées.

Les suggestions des membres du Bureau sur le site pourront être transmises au secrétariat général.

#### **V - Points divers**

- M. Godinot fait part au Bureau de l'existence d'un avant-projet de loi modifiant la loi du 3 janvier 1979, sur les archives, qui prévoyait par exception un délai de 100 ans pour la communication d'archives résultant de la collecte statistique auprès des ménages.

L'avant-projet actuel ne reconnaît plus d'exception pour la statistique et prévoirait un délai de 25 ans pour le secret de la vie privée et le secret en matière commerciale et industrielle et un délai de 50 ans lorsque l'intimité de la vie privée est en cause.

Un amendement à l'avis général visant au maintien d'une exception pour la statistique sera proposé à l'assemblée plénière.

- Le Bureau approuve l'ordre du jour de l'assemblée plénière du 9 décembre 1999.

- Mme AMIEL informe le bureau de la volonté du comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES) d'approfondir ses relations avec le CNIS sous la forme d'une visite de M. Lamel, président du CEIES. Le Bureau approuve le principe d'une telle visite.

#### Documents préparatoires

Projet d'avis sur les programmes 2000 (deuxième version)

Programmes statistiques 2000

La rénovation du recensement de la population (rapports des trois groupes de travail)

Rapport sur la transposition en droit français de la directive européenne du 24 octobre 1995

Documents diffusés en séance

Liste des enquêtes en instance de label

Termes de référence pour le mandat du groupe de travail sur le questionnaire du recensement rénové de la population

Prochaine réunion du Bureau :

Jeudi 16 mars 2000 à 10 heures  
à l'INSEE

Destinataires :

M<sup>me</sup> et MM. les membres du Bureau du CNIS